# TRIAL CLUB LOURDAIS - UFOLEP 65286020 – FFM C2595

***Partager nos valeurs - Respect humain et environnemental***

BULLETIN D’ADHESION (du 01-11-2022 au 31-10-2023)

À remettre au trésorier : Serge Bolle, 4 allée du Lavedan 65400 AYZAC OST  
Port : 06 84 62 51 28 courriel : [sbolle49@orange.fr](mailto:sbolle49@orange.fr)

Je suis adhérent à un club de trial moto avec licence assurance UFOLEP,   
**Nom du club** (obligatoire) :

L’adhésion au « Trial Club Lourdais » vous permet de pratiquer votre activité moto trial sur notre site du Béout homologué UFOLEP suivant les règles en vigueur toute l’année.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Né le :

N° licence (UFOLEP - FFM : date :  
Sans licence, remplir le bulletin « Adhésion au TCL », disponible sur le blog du TCL

Conformément à l’article L 321-4 du code du sport, je confirme avoir été informé des risques à pratiquer  
le trial et je m’oblige à avoir une Assurance Individuelle accident (incluse dans la licence UFOLEP et FFM).

* Adhésion : **40 €** (par chèque à l’ordre du TCL ou virement, RIB sur le blog)

La licence compétition fait vivre les fédérations qui sont délégataires auprès des pouvoirs publics de notre discipline. C’est pourquoi nous recommandons la prise de licence UFOLEP, à défaut FFM ou les deux.

Vous pratiquez le trial moto sous votre responsabilité, le TCL vous engage à respecter les consignes de sécurité liées à cette activité comportant des risques et ne peut être tenu pour responsable en cas d’accident ou autre.

Vous devez en outre respecter le règlement de la pratique du trial sur le terrain municipal du Béout géré par le TCL dans le cadre d’une convention avec la Mairie de Lourdes.

Consultable sur le site du TCL. [www.trialclublourdais.fr](http://www.trialclublourdais.fr/)

***Signature (obligatoire)***

A le